



SÉNAT

Coëtillet, le 27 Octobre 1940.

Monsieur le Directeur  
des Services de la Questure  
du Sénat.

Monsieur le Directeur,

J'ai bien reçu votre lettre du 22  
courant ainsi que la circulaire du Commandant  
Militaire en Belgique.

Je vous prie de bien vouloir trouver  
ci joint ma déclaration.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur,  
mes salutations distinguées.

*Tincler. V.*

TINCLER. V.

Sénateur.



SÉNAT

DECLARATION.

Je soussigné, TINCLER Valentin, Membre du Sénat, déclare avoir quitté le territoire belge du 16 au 19 Mai 1940, pour les raisons suivantes:

Considéré comme suspect par les autorités belges, par suite de mon adhésion à la lutte pour le maintien de la Paix dans mon pays par l'application d'une politique de stricte neutralité et pour avoir défendu la pacte de non agression germano-soviétique, j'ai crû bon prendre certaines précautions.

En effet, le vendredi 10 Mai plusieurs de mes collègues étaient arrêtés, emprisonnés et déportés en France, et le samedi 11 Mai, la radio (I.N.R.) annonçait prématurément mon arrestation ainsi que celle de plusieurs de mes amis.

J'ai alors pris mes dispositions pour éviter l'arrestation annoncée officiellement.

La panique de la population, provoquée par les autorités belges, me priva de mon refuge en Belgique.

Le 15 Mai je me fixai à SOLRE sur SAMBRE à 5 kms environ de la frontière française, le 16 Mai les personnes chez lesquelles je me trouvais quittaient leur maison. Etant de nouveau privé de mon refuge je pris la décision de passer la frontière où je trouvai asile à COULSORE. (petit village frontalier)

Je quittai cette localité le Dimanche 19 Mai pour rentrer à mon domicile le mardi 21 Mai.

Dès le lendemain je me mis à la disposition de l'Administration Communale de Couillet, à laquelle je participe en qualité de conseiller, et depuis j'ai soumis au Conseil Communal plusieurs propositions, entre autres, la constitution d'un Comité de ravitaillement et la recherche pour la mise en culture, de tous les terrains non cultivés se trouvant sur le territoire de la commune.

Je n'ai participé ni de près ni de loin à aucune des manifestations visées dans les ordonnances de l'autorité militaire allemande des 18 Juillet et 19 Septembre 1940, ni à aucune activité publique et politique pendant cette période.

Couillet, le 27 Octobre 1940.

TINCLER Valentin.

Membre du Sénat.